

## L'euthanasie n'est pas une pente glissante

Faut-il légaliser l'euthanasie ?

27 janvier 2022

Emily Jackson

*Professeur de droit à la faculté de droit de la LSE\*. Elle est membre du comité d'éthique médicale de la British Medical Association et membre de la British Academy. En 2017, elle a reçu un OBE\*\* pour services rendus à l'enseignement supérieur.*

\* London School of Economics and Political science

\*\* Order of the British Empire

*Les appels à la légalisation de l'aide à mourir, l'euthanasie, se multiplient. Bien que beaucoup ne pensent pas qu'il soit moralement inacceptable qu'une personne mourante mette volontairement fin à sa vie, les préoccupations relatives aux conséquences de la légalisation font souvent obstacle à une modification de la loi. L'argument de la pente glissante s'oppose à l'aide à la mort. Ces arguments sont souvent un artifice rhétorique, qui utilise les patients souffrants comme un moyen de parvenir à une fin et non comme une fin en soi, écrit Emily Jackson.*

Les arguments de la pente glissante sont généralement utilisés pour s'opposer à une action, au motif que, même si l'action en elle-même ne pose pas de problème, elle risque d'avoir des conséquences involontaires et indésirables. L'argument de la pente glissante ne vise pas à déterminer si une activité particulière est bonne ou mauvaise, mais à savoir s'il est impossible en pratique de se limiter à cette seule activité.

Il existe deux raisons différentes pour lesquelles une pente peut être glissante. Dans un argument logique de pente glissante, l'argument est qu'une fois que nous autorisons l'activité A, il n'y a aucune raison non arbitraire de s'arrêter là, et nous sommes donc logiquement engagés à autoriser également l'activité B. L'argument empirique de la pente glissante suggère qu'une fois que l'activité A devient familière et routinière, les étapes suivantes vers l'activité B commencent à sembler moins problématiques, et nous finirons par accepter les activités B, C et D.

Étant donné que l'essence de l'argument de la pente glissante est qu'une fois que nous avons mis le pied sur la pente, nous ne pourrions pas nous empêcher de la descendre, une réponse évidente serait de préconiser une réglementation qui autorise la chose inoffensive en haut de la pente, tout en interdisant les choses indésirables qui se trouvent en bas de la pente. Au cœur d'une revendication de pente glissante, il y a donc un pessimisme quant à notre capacité à réglementer efficacement, et à localiser et contrôler les frontières entre les comportements acceptables et inacceptables.

---

**Au cœur de la revendication d'une pente glissante, il y a donc le pessimisme quant à notre capacité à réglementer efficacement, à localiser et à contrôler les frontières entre une conduite acceptable et une conduite inacceptable.**

---

Pente glissante et aide à mourir

Les arguments de la pente glissante contre l'aide à la mort ne se préoccupent pas de savoir s'il serait légitime pour les médecins d'aider leurs patients à mourir. Une personne qui invoque un

argument de pente glissante contre l'aide à mourir fait valoir l'argument conséquentialiste selon lequel, même s'il existe des circonstances dans lesquelles il serait acceptable pour un médecin d'aider une patiente à mourir - peut-être parce qu'elle souffre d'une agonie intolérable qui ne peut être soulagée d'aucune autre manière - la légalisation de l'aide à mourir serait dangereuse parce que nous serions incapables de la limiter à de tels patients. Après avoir fait ce premier pas sur la pente, nous la dévalerions inévitablement, et bientôt des patients vulnérables verraient leur vie s'achever alors que leur dépression est traitable, ou parce que leurs bénéficiaires les ont persuadés que la mort est préférable à des soins résidentiels coûteux.

L'argument de la pente glissante contre l'aide à mourir n'implique pas l'affirmation qu'il y a quelque chose de mal à ce que les médecins aident leurs patients à mourir. En pratique, les personnes qui utilisent les arguments de la pente glissante contre l'aide à la mort croient souvent que celle-ci est intrinsèquement mauvaise, mais ce n'est pas l'argument qu'elles avancent lorsqu'elles invoquent la pente glissante. L'argument de la pente glissante consiste plutôt à dire que, même si nous devons accepter que les médecins agissent parfois de manière raisonnable lorsqu'ils accèdent à la demande d'aide à mourir d'un patient, nous devrions néanmoins l'interdire car, si l'aide à mourir était légalisée, il serait impossible de prévenir les abus.

---

Dans la pratique, bien qu'il s'agisse essentiellement d'affirmations empiriques sur la probabilité qu'une action A rende une action B plus probable, les arguments de la pente glissante sont rarement prouvés ou réfutés par les preuves.

---

Des arguments de pente glissante ont été avancés dans d'autres domaines de la pratique médicale, auxquels on a répondu par la réglementation plutôt que par l'interdiction complète. Prenons par exemple le test préimplantatoire (TPI) pour les troubles monogéniques. Un argument de pente glissante contre le TPI pourrait consister à dire que si nous autorisons des parents potentiels à tester leurs embryons pour une maladie mortelle telle que la maladie de Tay-Sachs, nous serons incapables d'empêcher d'autres parents potentiels d'utiliser le TPI pour sélectionner des enfants beaux, sportifs et intelligents. Outre le fait que cela est scientifiquement impossible, les tests génétiques préimplantatoires peuvent être réglementés, comme c'est le cas au Royaume-Uni, afin qu'il ne soit légal de tester les embryons que s'il existe un risque important que l'enfant naisse avec une maladie génétique grave.

La question de savoir si la légalisation de l'aide à mourir rend plus probable le meurtre involontaire ou la maltraitance des personnes âgées pourrait être considérée comme une affirmation empirique simple, à laquelle nous pourrions tenter de répondre en examinant l'expérience des juridictions qui ont légalisé l'aide à mourir. En effet, certains opposants à la mort assistée ont cherché à le faire en mettant en avant des preuves que le nombre de personnes optant pour une mort assistée tend à augmenter dans les années qui suivent la légalisation. Cela ne prouve toutefois pas l'existence d'abus, car le nombre de décès assistés au cours de la première année suivant la légalisation ne représente pas nécessairement le nombre total de patients éligibles, de sorte que toute augmentation doit signifier que les décès assistés ont lieu dans des circonstances plus douteuses. Au contraire, il est possible que le nombre de décès assistés immédiatement après la légalisation soit anormalement bas, étant donné que moins de patients sont conscients de cette option.

Les opposants à la légalisation citent aussi couramment les données recueillies par les Pays-Bas qui semblent montrer que, dans un petit nombre de cas, on met fin à la vie des patients en l'absence d'une demande explicite. À elle seule, la preuve que 0,2 % des décès aux Pays-Bas impliquent que l'on mette fin à la vie d'un patient en l'absence d'une demande explicite ne prouve pas que ce pourcentage est plus élevé qu'avant la légalisation. Il pourrait l'être, mais pour l'établir, nous aurions besoin de preuves (qui ne sont pas disponibles) des causes de décès aux Pays-Bas

avant la légalisation. Nous ne savons pas non plus quel est le pourcentage de patients dont la vie est interrompue en l'absence d'une demande explicite dans les pays où l'aide à mourir est illégale : ce pourcentage pourrait être inférieur à 0,2 %, ou supérieur, et sans ces données, il est impossible d'affirmer que la légalisation rend cette pratique plus courante.

Nous pourrions également invoquer un autre type d'allégation de pente glissante pour voir pourquoi la preuve que la pratique X se produit dans une juridiction qui a légalisé l'aide à mourir ne permet pas d'établir que la légalisation a provoqué la pratique X. Disons qu'il existe des preuves que la fourniture de soins palliatifs en Oregon s'est améliorée après la légalisation du suicide assisté. Cela n'établit pas que la légalisation a entraîné une amélioration de l'offre de soins palliatifs. Nous pourrions utiliser cette preuve pour montrer qu'il n'y a pas eu de déclin dans la fourniture de soins palliatifs après la légalisation, mais nous ne pourrions pas l'utiliser pour établir une relation de cause à effet entre l'aide à mourir légale et de meilleurs soins palliatifs.

### Les allégations de pente glissante comme artifices rhétoriques

Dans la pratique, bien qu'il s'agisse essentiellement d'affirmations empiriques sur la probabilité qu'une action A rende une action B plus probable, les arguments de la pente glissante sont rarement prouvés ou réfutés par les preuves. La principale préoccupation des personnes qui avancent des arguments sur la pente glissante contre l'aide à mourir n'est généralement pas l'efficacité de la réglementation, mais le caractère intrinsèquement mauvais de l'aide à mourir. Les arguments de la pente glissante sont en fait souvent un écran de fumée, invoqué par des personnes qui sont fondamentalement opposées à la légalisation, afin de faire appel à des personnes qui ne le sont pas, mais qui sont préoccupées par la possibilité d'abus.

Les arguments relatifs à la pente glissante déplacent donc le débat des cas situés en haut de la pente - la personne ayant sa pleine capacité, dont la souffrance est intolérable et ne peut être soulagée d'aucune autre manière, qui a pris une décision volontaire de mourir - vers des cas sur lesquels l'opinion est beaucoup plus divisée. Au lieu d'affirmer, pour des raisons de principe, qu'il serait moralement erroné de donner au patient souffrant l'accès au soulagement qu'il recherche, le partisan de la pente glissante ne conteste pas que son cas puisse être convaincant, mais affirme au contraire que si nous autorisons l'aide à mourir dans son cas, nous finirons inévitablement par voir des médecins euthanasier des enfants et des personnes handicapées, et des familles cupides faire pression sur leurs proches âgés et fragiles pour qu'ils choisissent la mort plutôt que des soins coûteux en héritage.

Les arguments de la pente glissante sont de puissants procédés rhétoriques car aucun système de réglementation n'est parfait. Leur objectif est de susciter et d'alimenter des doutes quant à la capacité d'un ensemble de freins et de contrepoids à prévenir tous les cas d'abus possibles. Tout comme le "principe de précaution", les arguments de la pente glissante tendent à favoriser le statu quo comme l'option la plus "sûre", alors que nous ne pouvons pas prouver que faire un pas dans l'inconnu sera sûr à 100 %. L'argument de la pente glissante ne tient donc pas compte du coût de l'inaction, non seulement pour les patients qui souhaitent une mort assistée afin de soulager leurs souffrances insupportables, mais aussi pour le groupe plus large de patients qui seraient rassurés et réconfortés de savoir que la mort assistée est une option, si leurs souffrances deviennent insupportables à l'avenir.

Ceux qui s'opposent à l'aide à mourir en toutes circonstances, par principe, sont une minorité. Les sondages d'opinion publique indiquent régulièrement qu'une majorité de la population croit qu'il existe des circonstances dans lesquelles l'aide à mourir devrait être légale. Face à une patiente qui s'exprime clairement et qui demande une mort assistée afin de soulager ses souffrances intolérables et insoutenables, les opposants à la légalisation ne vont pas aller très loin en disant que lui donner ce qu'elle veut serait moralement mauvais. Une stratégie plus efficace consiste à semer le doute sur la possibilité d'être un jour certain qu'un système d'aide à la mort légalisé serait efficace à 100 % pour empêcher les médecins d'aider des patients à mourir dans des

circonstances plus douteuses.

Je ne veux pas suggérer que l'utilisation des arguments de la pente glissante est toujours entièrement cynique : les personnes qui s'opposent à l'aide à mourir par principe sont souvent aussi réellement préoccupées par le risque d'abus. Mais si l'opposition d'une personne à l'aide à mourir est ancrée dans sa croyance que c'est toujours moralement mauvais, il n'y a aucune garantie qui pourrait jamais la persuader que ce serait suffisamment sûr.

**Une interdiction générale de l'aide à mourir dans le but de protéger les personnes vulnérables implique de ne pas tenir compte des droits et des intérêts des patients non vulnérables.**

Les personnes qui invoquent les pentes glissantes ne sont généralement pas intéressées par l'élaboration d'un système réglementaire qui permettrait aux patients dont la situation se situe en haut de la pente d'avoir accès à l'aide à mourir. Leur point de vue est plutôt que la seule façon de protéger les personnes vulnérables est d'avoir une interdiction générale de l'aide à mourir, pour les patients non vulnérables comme pour ceux qui sont réellement vulnérables. Nous n'agissons pas de la sorte dans d'autres contextes - nous n'empêchons pas les patients adultes capables de refuser des transfusions sanguines parce que nous craignons que des patients vulnérables soient poussés à prendre des décisions similaires contre leur gré. Au lieu de cela, nous avons mis en place un système dans lequel la capacité d'un patient peut être évaluée et, en cas de doute sur sa capacité ou sur le fait que sa décision apparente reflète ses souhaits, des demandes peuvent être faites auprès des tribunaux pour résoudre la question.

Une interdiction générale de l'aide à mourir dans le but de protéger les personnes vulnérables implique de ne pas tenir compte des droits et des intérêts des patients non vulnérables. Si nous pensons pouvoir protéger les personnes vulnérables - tout en respectant l'autonomie des patients non vulnérables - dans le contexte du refus d'un traitement de prolongation de la vie, il semble peu plausible de prétendre qu'il serait impossible de protéger les personnes vulnérables en matière d'aide à mourir.

Dire à une personne qui souffre intolérablement, sans perspective de soulagement, qu'elle doit se voir refuser l'accès à l'aide à la mort qu'elle demande - non pas pour son propre bien, mais pour protéger d'autres patients vulnérables hypothétiques - revient à la traiter comme un moyen de parvenir à une fin, plutôt que comme une fin en soi. Si nous acceptons (a) qu'il puisse y avoir des souffrances si intolérables que l'aide à la mort soit une réponse légitime, et (b) qu'il existe un risque d'abus, nous devons aux personnes qui souffrent intolérablement d'essayer au moins de concevoir un système de réglementation capable de distinguer les patients éligibles des patients non éligibles. Sans preuve que cela est en fait impossible, les partisans de la pente glissante forcent des individus identifiables à endurer des souffrances inutiles afin de protéger quelqu'un d'autre.

**Emily Jackson**

27 janvier 2022

Traduit avec [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator) (version gratuite)